

**Procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS
du 9 MARS 2026 à 19h30**

Membres du Conseil d'administration du CCAS en exercice : 11

Président : Alain BOUBEE,

Etaient présents :

ALAZAUD Liliane ; BOUBEE Alain ; ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORTOLOTTO
Danielle ; NAVARRE Brigitte.

Etaient absents et excusés :

BERGEROO Valérie ; CUTAYAR Elisabeth ; SUTCLIFF Vivien ; WETZER Anne-Marie
ZANIN Marc.

Le précédent procès-verbal du 28 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité

Secrétaire désignée pour la séance : Mme FERRERE Véronique

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

**Procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS
du 9 MARS 2026 à 19h30**



MAIRIE DE BOULOGNE SUR GESSE

Place de la Mairie- 31350 BOULOGNE SUR GESSE

Tel 05.61.88.20.38

CONVOCATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le conseil d'administration du CCAS de la commune de Boulogne sur gesse se réunira

En séance ordinaire le lundi 9 mars 2026 à 19h30

OBJET DE LA REUNION

Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2025

Point N°1 : vote CFU

Informations diverses

Fait à Boulogne sur gesse, le 02/03/2026

Le Président,



**Procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS
du 9 MARS 2026 à 19h30**

POINT N° 1 – VOTE CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Boulogne sur Gesse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil d'administration examine le CFU 2025 puis débat sur celui-ci ; Le Maire, ordonnateur, peut assister à la discussion mais se retire au moment du vote

Considérant les éléments susvisés ;

Le compte financier unique s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 229.15 €

Recettes : 4 500.00 €

Résultat de l'exercice 2025 : 270.85 €

Report de clôture 2024 : 3 123.08 €

Résultat de clôture 2025 : 3 393.93 €

Investissement : néant

**Procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS
du 9 MARS 2026 à 19h30**

Résultat de clôture des sections : 3 393.93 €

**Après en avoir délibéré, hors de la présence de M. Le Maire,
le conseil d'administration à l'unanimité**

**- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de
Boulogne sur Gesse**

**- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes
mesures nécessaires à l'exécution de la présente
délibération.**

Questions et informations diverses

Fin de la séance : 20h15

Fait à Boulogne sur Gesse, le neuf mars 2026

Véronique FERRERE
secrétaire